

**LA DÉFINITION DU HASARD
SES DIVISIONS PRÉPARATOIRES**

*Yvan Pelletier, professeur retraité
Faculté de philosophie
Université Laval
Québec*

UN TEXTE DE GRAND MAÎTRE n'a jamais fini de se digérer. Chaque lecture en révèle de nouveaux aspects, des implications inattendues, des difficultés insoupçonnées et risque souvent de déboucher sur une intelligence plus ou moins radicalement neuve. C'est spécialement le cas avec les verbes si rigoureux d'Aristote et de saint Thomas, surtout que l'un s'exprime en grec et que l'autre le commente en latin à partir d'une version latine, généralement fournie par Guillaume de Moerbeke. Avec les inévitables accidents d'édition, cette conjoncture invite beaucoup de divergences et rend fort laborieuse l'exposition exacte de la pensée d'Aristote en langue vernaculaire.

C'est ce que je me propose d'illustrer à l'occasion de la lecture de cette page typique où Aristote s'affaire à manifester l'existence et l'essence du hasard. On se rappellera qu'il initie cet effort avec des distinctions destinées à repérer les éléments d'une définition. D'apparence simple, celles-ci ne laissent pas facilement déceler leur sens et leur portée. Le vocabulaire utilisé, en passant du grec au latin et au français, s'alourdit en périphrases obscures et occasionne des contresens qui réussissent à la longue à faire tradition.

Comparant la traduction classique de Carteron et le texte latin de Moerbeke, je remonterai à l'édition grecque critique¹. Je ferai

¹ Celle que Henri CARTERON a publiée aux Belles Lettres : Aristote, *Physique* (tome premier : I-IV), 3^e éd., Paris, ©1961. Pour alléger, j'y renverrai simplement par le numéro Bekker. — Je marquerai l'unique variante significative signalée par l'édition de W.D. Ross (*Aristotle's Physics*, a

Yvan Pelletier

ressortir, chemin faisant, les pièges lexicaux qui empêchent saint Thomas d'aligner ses explications sur l'intention de fond qui anime Aristote. J'offrirai à mesure une interprétation rigoureuse de cette intention, ainsi que du sens de détail des remarques et de la définition qu'elle anime. Car saint Thomas le dit plusieurs fois : on est sûr de ne pas avoir bien compris Aristote tant qu'on n'a pas articulé chacune de ses remarques sur une intention unique.²

1^{ère} division : toujours/souvent vs rarement

La première difficulté est d'identifier clairement le sujet à diviser : ces “γινόμενα ὡσαύτως” deviennent un “*fieri similiter*” chez Moerbeke, puis des “faits qui se produisent de même” chez Carteron, prenant la direction d'une entité de plus en plus confuse. De quoi s'agit-il au juste? Saint Thomas précise clairement le contexte : il s'agit des résultats des changements, il s'agit de leurs effets possibles.

revised text with introduction and commentary, Oxford : Clarendon Press, ©1936, reprinted in 1966 from corrected sheets of the first edition ; je renverrai au texte et aux commentaires de cette édition avec le seul nom de ROSS) et absentes de celle de Carteron.

² Saint THOMAS donne souvent l'échec à ce faire comme signe clair qu'un commentaire de détail, aussi brillant soit-il, n'est pas recevable. Ainsi, *In VIII Phys.*, leç. 1, #966 ss., il insiste : « Secundum hanc intentionem exponendum est praesens capitulum..., on doit expliquer le présent chapitre suivant l'intention suivante... ». Faire autrement, comme Averroès se le permet souvent, « ridiculum est, est ridicule » et « ratio autem ex qua Averroes motus fuit omnino frivola est, le motif qui inspire Averroès est tout à fait frivole ». De même encore, *In VIII Phys.*, leç. 2, #974 : « Nec hoc etiam est secundum intentionem Aristotelis, cela non plus ne respecte pas l'intention d'Aristote. ». Saint THOMAS montre le même scrupule dans le commentaire de saint Paul : « Hoc non videtur esse secundum intentionem Apostoli, cela ne paraît pas respecter l'intention de l'Apôtre. » (*In VII ad Rom.*, lect. 1, 92a) Ce souci vaut d'ailleurs dès qu'on a affaire à un auteur particulièrement rigoureux.

La définition du hasard

Le hasard se présente comme une espèce de cause. Or connaître une cause exige de connaître son effet. Le Philosophe introduit donc d'abord des divisions pour dégager cet effet.³

C'est fort pertinent, puisqu'il s'agit de définir une cause. Rien de mieux inspiré que d'identifier précisément le type d'effets dont elle se rend responsable. Moerbeke, avec '*fieri*', et Carton, avec 'des faits qui se produisent', risquent d'orienter sur le processus, sur le changement lui-même plutôt que sur son résultat, sur le moyen plutôt que sur l'effet. Ce glissement voile d'une certaine confusion le sujet à diviser et prépare des caricatures de ses membres.

Ce sont les effets, donc, qu'Aristote entend diviser. Sous quel rapport? Celui de leur relation à leur cause, bien sûr. Voilà ce que '*ὡσαύτως*' annonce, plus fermement et précisément que 'similiter': on va distinguer des circonstances importantes touchant la manière dont un effet résulte d'un même processus causal, et ce en trois étapes.

Aristote mesurera d'abord la régularité qui le rattache à la même cause: il en procède tantôt *régulièrement*, c'est-à-dire toujours ou souvent, tantôt *par exception*.

Certains effets se produisent toujours de même, d'autres souvent [de même]... Il y en a, toutefois, qui se produisent en exception à ces derniers...⁴

Les deux membres de la division présentent une connexion intime. Il ne s'agit pas d'une comparaison purement statistique: un type d'effets procéderait uniformément de la même cause, un autre type varierait son style de production. La situation est toute autre: on parle *du même effet*⁵; il procède normalement de la même cause, il résulte du même processus, mais *par exception* il lui arrive de se produire autrement. Trouver en terre un coffre

³ *In II Phys.*, leç. 8, #207. — Pour alléger, je renverrai à l'avenir à ce commentaire simplement par le nom de THOMAS.

⁴ 196b10-14 (à moins que je ne précise autrement, il s'agira de ma propre traduction).

⁵ Spécifiquement, pas numériquement évidemment.

Yvan Pelletier

d'objets précieux arrive normalement quand on creuse où on se rappelle de l'avoir enfoui, lieu que confirme le plan qu'on s'en était dessiné; mais par exception la trouvaille se produit quand on creuse en vue de préparer une tombe. Aristote greffe nettement la deuxième opportunité comme une *exception* aux cas plus réguliers : *παρὰ ταῦτα*. La constatation est facile que le deuxième membre intéressera la définition du hasard : son effet ne se rattache pas à sa cause normale. Quant à la situation normale :

Manifestement, on ne donne le hasard pour cause ni des uns ni des autres; réciproquement, l'effet dû au hasard ne consiste non plus en rien de nécessaire et de permanent, ni en rien de fréquent.⁶

Quant aux exceptions : « Ces effets, tous l'admettent, dépendent du hasard (*ἄπὸ τύχης*). »⁷

Ici, une autre ambiguïté. Qu'est-ce qu'on se prépare à définir : la fortune? la chance? Certes non! Pas spécialement! Il s'agit du hasard commun, dont Aristote énumère tout de suite après les espèces: « Le hasard (*τὸ αὐτόματον*) et la chance (*ἡ τύχη*) sont donc réels, manifestement. »⁸ Un peu plus loin, Aristote clarifiera encore son intention, en reportant à plus tard leur distinction : « On attribue alors ces effets au hasard et à la chance. Il faudra plus loin déterminer la différence entre ces deux-là. »⁹ Au moment de le faire, Aristote signalera que le hasard a plus d'extension et précisera que ce devrait être à lui de donner son nom à cette cause prise dans sa plus grande universalité : « Hasard et chance diffèrent du fait que le hasard s'étend à plus de cas; en effet, tout ce qui advient par chance advient par hasard, mais tout ce qui advient par hasard n'advient pas par chance. »¹⁰ Pourquoi donc, dans le contexte commun du début du chapitre 5, Aristote privilégie-t-il le nom de la chance, *ἡ τύχη*? Peut-être parce que *τὸ αὐτόματον* n'est pas aussi

⁶ *Ibid.*

⁷ 196b14-15.

⁸ 196b15.

⁹ 196b30-32.

¹⁰ 196b36-197a1.

La définition du hasard

courant, aussi familier. En tout cas, il compte sûrement sur le fait que τύχη revêt couramment le sens commun. En français ‘fortune’ et ‘chance’ ne sont pas aussi versatiles et risquent fort de donner l’impression d’un contexte plus restreint, puis de suggérer une interprétation inadéquate des divisions à venir, et finalement de faire attendre une définition précise de la chance avant d’en terminer avec le hasard commun. Il vaut donc mieux, dans ce contexte général, traduire τύχη par ‘hasard’.¹¹

2^e division : bon vs indifférent

Le hasard se présente donc comme une cause originale. Contrairement à la nature, il ne se répète pas; à la différence de l’intelligence, il ne prévoit pas. Il réitère rarement les mêmes effets et si par exception il le fait, ce sera moyennant une toute autre voie.

Une deuxième division le cerne de plus près. Division encore assez simple, mais dont l’habit lexical va rendre l’intelligence ardue : « Τῶν δὲ γινομένων τὰ μὲν ἕνεκά του γίνεται, τὰ δ’οὐ. — Certains effets se visent, d’autres non. »¹² Quelle est la portée exacte de ce ‘ἕνεκά του’ qui caractérise certains effets à la différence d’autres? Cette étiquette, Moerbeke le confirme en la traduisant ‘*propter aliquid*’, risque fort d’entretenir l’ambiguïté du dividende relevée plus haut. Elle tourne l’attention sur le changement même, sur le moyen, plutôt que sur sa fin, sur son effet. C’est l’impression qui se dégage encore plus nettement d’une traduction comme celle de Carteron : « Parmi les faits, les uns se produisent *en vue de quelque chose*, les autres non. » On imagine Aristote prétendre que certains changements constituent des moyens en vue d’une fin, tandis que d’autres se feraient... pour rien. Étrange remarque, dont au surcroît on anticipe mal l’aide qu’elle apporterait dans le contexte.

¹¹ Comme je le faisais, quelques lignes plus haut, à la différence de CARTERON qui dit : « Il est évident que la *fortune* n’est dite la cause ni des uns ni des autres... Tout le monde appelle [les faits qui se produisent par exception à ceux-là] effets de *fortune*. »

¹² 196b17-18.

Yvan Pelletier

En fait, *rien ne se fait pour rien*, tout se fait pour quelque chose. Saint Thomas le notera et se torturera les méninges pour y trouver du sens : il y a du moins, alléguera-t-il, la fin ultime qui ne se réalise pas pour autre chose; il y a encore certains gestes cocasses, dont la fin reste plus ou moins imaginaire.

Cette division comporte toutefois une difficulté, car de fait *tout agent vise un effet*, qu'il le fasse par nature ou par intelligence. L'action qui ne vise pas un effet, à ce qu'il dit, c'est sans doute celle exercée pour elle-même, du fait qu'elle présente un plaisir ou une noblesse qui la fait plaire en soi. Ou encore, l'action qui ne vise pas d'effet, c'est celle qui n'est pas délibérée; par exemple, se frotter la barbe, ou autre chose de la sorte, qui se fait parfois sans délibération, sous la motion de la seule imagination; cela comporte une fin imaginaire, mais non délibérée.¹³

Le malaise s'accroîtra davantage quand Aristote, avec emphase et à répétition, jusque dans la définition ultime qu'il en formulera, précisera qu'il faut accorder au hasard, comme à la nature et à l'intelligence, ce caractère 'ἔνεκά του', dont on s'attendrait spontanément qu'il lui répugne.

Νῦν δὲ τοῦτο ἔστω φανερόν, ὅτι ἄμφω - ἡ τύχη καὶ τὸ αὐτόματον - ἐν τοῖς ἔνεκά του ἔστιν. — Dès maintenant, que ce soit manifeste : les deux - tant le hasard que la chance - concernent des effets qui se visent.¹⁴

Ἡ τύχη αἰτία ... ἐν τοῖς κατὰ προαίρεσιν τῶν ἔνεκά του. — Le hasard est une cause ... qui intervient dans les effets qui se visent à dessein.¹⁵

Pour ne pas s'enliser dans des conséquences absurdes, il faut se rappeler bien clairement que le dividende, le sujet à diviser, c'est le résultat, l'effet, non le processus qui y conduit. On saisit alors que ce 'του', cet '*aliquid*', c'est l'effet lui-même. Certains résultats, c'est ce qui intéresse Aristote, sont justement ce que recherche leur cause en agissant, c'est pour les produire qu'elle fait ce qu'elle fait; d'autres effets ne font pas ainsi l'objet d'une recherche, ils résultent par adon. Tout agent peut bien agir pour

¹³ THOMAS, #211.

¹⁴ 196b32-33.

¹⁵ 197a5-6. CARTERON : « La fortune est une cause ... survenant dans les choses qui, étant *en vue de quelque fin*, relèvent en outre du choix. »

La définition du hasard

une fin, mais il aboutit tout de même aussi à certains résultats qu'il ne recherchait pas.

Même ceci élucidé, on ne comprend pas encore très bien le propos d'Aristote. De toute évidence, en effet, les effets du hasard ne sont pas des effets recherchés. Comment Aristote peut-il alors les ranger aussi péremptoirement avec ceux de la nature et de l'intelligence?

L'affirmation ne peut se légitimer que dans la mesure où Aristote s'intéresse à la finalité des effets *sous leur aspect potentiel*. Il ne s'agit pas de distinguer des effets visés de fait d'autres qui ne le sont pas; cela fera l'objet d'une division à venir. Il s'agit ici, plus radicalement, de distinguer les effets *susceptibles d'être recherchés* de ceux qui ne s'y prêtent pas. Pour parler sans détour, la distinction s'opère ici entre des effets *bons* et des effets *indifférents*. Voilà qui rattache singulièrement l'œuvre du hasard à celle de la nature et de l'intelligence et qui, ce faisant, éclaire utilement l'essence du hasard. Ce n'est pas n'importe quel résultat rare qui mérite de s'attribuer au hasard, mais seulement celui qui est bon, et qu'on rechercherait, si on connaissait cet intérêt qu'il recèle. C'est tout à fait dans cette ligne qu'Aristote confirme sa remarque :

Par exemple, on y serait allé *pour* toucher de l'argent et recouvrer une créance, si on avait su. De fait, on n'y est pas allé pour cela, mais, par coïncidence, on y est allé et on s'est trouvé à le faire [comme] pour recouvrer cette créance... De fait, le résultat, ce recouvrement, ne compte pas parmi les causes dans ce cas; il compte quand même parmi les desseins [éventuels] de l'intelligence. C'est pour cela qu'on affirme que c'est par hasard qu'on y est allé.¹⁶

C'est pour l'entendre ainsi qu'Aristote sera tout à fait justifié d'assimiler les effets du hasard à ceux de la nature et même à ceux de l'intelligence.

Διὸ περὶ τὸ αὐτὸ δίανοια καὶ τύχη. — Aussi intelligence et hasard concernent-ils le même effet.¹⁷

¹⁶ 196b33-197a3.

¹⁷ 197a7-8.

Yvan Pelletier

Cependant, seule une attention très vigilante au contexte permet d'apercevoir cette subtilité. Comme les termes grecs et latins utilisés (*ἔνεκά του*, *propter aliquid*) et, pire encore, la locution française (*en vue de quelque chose*) se prennent normalement en acte et qu'aucune indication, sinon le contexte lui-même, ne donne la couleur potentielle, tous les lecteurs se prennent au contresens : Moerbeke, Carteron et même saint Thomas. Mais cette méprise n'apparaît franchement que lorsqu'ils s'essaient à préciser plus que ne le fait textuellement le grec, comme dans les efforts de saint Thomas signalés plus haut pour trouver à quoi pourrait bien correspondre un événement produit pour rien. On en cueillera le fruit plus mûr au moment de recevoir la distinction suivante.

Je disais 'tous' les lecteurs, mais en toute justice il faut signaler une notable exception. Dans les commentaires adjoints à son édition critique, Ross marque clairement l'interprétation potentielle à donner à *ἔνεκά του* dans ce contexte, récuse systématiquement tous les lecteurs qui se sont évertués à 'corriger' ou à 'disqualifier' les lignes d'Aristote qui forcent cette interprétation et évoque d'autres contextes où Aristote ferait le même usage de cette locution.

One would naturally expect *ἔνεκά του* to mean 'designed to attain an end'. But there are various considerations which show that the meaning must be 'actually attaining something which either was, or *might naturally have been*, taken as an end'.¹⁸

La principale considération que Ross donne à l'appui est celle sur laquelle j'ai moi-même insisté : tout le contexte crie cette interprétation; il n'y a pas d'autre lecture sensée de l'insistance d'Aristote pour ranger les effets de hasard comme *ἔνεκά του*, ni de l'optatif qui étend cette étiquette à tout ce qui *pourrait* être issu de l'intelligence ou de la nature.

This is implied in the words (b21) *ἔστι δ' ἔνεκά του ὅσα τε ἀπὸ διανοίας ἢν πραχθεῖη καὶ ὅσα ἀπὸ φύσεως*, 'things which *might be* done as a result of thought or of nature'. Torstrik, being persuaded that *ἔνεκά του* must have the other meaning, emends *πραχθεῖη* to *πραχθῆ*. But this is

¹⁸ Ross, 517. Les italiques sont de moi.

La définition du hasard

arbitrary. The notion that a chance connexion is one in which a result happens which might have been, though it was not, taken as an end, *pervades the whole passage* (196b33-36; 197a15-16, 35, b15-16, 18-20, 30-32; 198a5-7); and such connexions are described as being *ἐν τοῖς ἔνεκά του* (196b33, 197a6).¹⁹

Ross croit en outre trouver dans l'*Éthique à Nicomaque* un usage similaire de ἔνεκα.

This meaning of ἔνεκά του and the corresponding meaning of οὐ ἔνεκα occur elsewhere in Aristotle.²⁰

De fait, la ressemblance est approximative. Aristote se trouve alors à préciser que pas toute ignorance ne rend un acte involontaire, mais seulement celle « des singularités dans lesquelles se déroule l'action et sur lesquelles elle porte »²¹. Aristote donne « ἔνεκα τίνος ἢ πρᾶξις, *en vue de quoi se fait l'action* » pour l'une de ces circonstances éventuellement ignorées. Une action devient involontaire du moment « qu'on n'a pas saisi ... en vue de quoi on la fait »²². Croyant rendre la santé à un patient en lui administrant une potion, on peut ignorer qu'on la lui administre 'en vue de' le tuer. Manifestement, personne n'ignore en vue de quoi, *strictement*, il agit; mais il peut ignorer le résultat *potentiel* de son acte, lequel, s'il comporte du bien ou du mal, il *aurait pu* viser. L'angle est quelque peu différent de celui du contexte qui nous intéresse présentement, mais Aristote range là aussi comme ἔνεκά του un résultat susceptible d'être visé sans impliquer qu'il le soit de fait. La différence est qu'au moment de caractériser l'effet de hasard, il fait abstraction que le résultat soit visé ou non de fait, tandis que dans l'*Éthique* il n'est pas visé de fait, mais en est assez susceptible pour qu'on soupçonne qu'il le soit.

¹⁹ Ross, 517-518.

²⁰ Ross, 518.

²¹ « ... ἢ καθ' ἕκαστα ἐν οἷς καὶ περὶ ἃ ἡ πρᾶξις. » (*Éth. Nic.*, III, 2, 1110b33-1111a1)

²² « ... ὅταν μήτε ὄν μήτε ὁ μήτε ᾧ μήτε οὐ ἔνεκα ὑπέλαβε πράξει. » (*Éth. Nic.*, V, 8, 1135b13)

Yvan Pelletier

3^e division : à dessein vs non à dessein

Qui n'est pas rompu à la gymnastique homonymique que pratique Aristote ne peut éviter d'être dérouté par la division subséquente. Il aura manqué la nuance potentielle de la seconde division et arrivera à cette troisième en la croyant déjà effectuée. Pire, mais probable, il ajoutera contresens à contresens et soupçonnera qu'Aristote, changeant son plan de route, se met dorénavant plus précisément en quête de l'essence de la chance.

Τούτων δὲ τὰ μὲν κατὰ προαίρεσιν, τὰ δ' οὐ κατὰ προαίρεσιν, ἄμφοδ' ἐν τοῖς ἕνεκά του. — Parmi les premiers, certains sont à dessein, d'autres non, mais ces deux types d'effets se visent.²³

Qu'est-ce à dire? La première impression conduit facilement à la traduction assez littérale rencontrée chez Moerbeke et Carteron :

Horum autem alia quidem secundum propositum fiunt, alia vero non : ambo autem sunt in iis quae sunt propter hoc. — Parmi les premiers, les uns se produisent par choix, les autres non par choix, les uns et les autres étant des faits qui se produisent en vue de quelque chose.

Qu'entend au juste Aristote par 'προαίρεσιν'? Le choix? Le choix est une prérogative de l'intelligence, de sorte que s'annoncerait ici la distinction entre les effets de l'intelligence et ceux de la nature, et par suite entre ceux de la chance et du hasard. À qui a acquiescé au contresens que je signalais à propos de la seconde division, et a cru déjà discernés les effets recherchés effectivement de ceux qui ne le sont pas, il paraît naturel que la nouvelle précision distingue entre nature et intelligence, l'une visant ses effets spontanément l'autre le faisant consciemment, en s'y décidant volontairement. Et c'est bien ainsi que l'interprète saint Thomas.

Voici la troisième division. L'effet visé, dit le Philosophe, tantôt procède de la volonté, tantôt non. Mais les deux cas restent dans le cadre

²³ 196b18-19.

La définition du hasard

de l'effet visé. Car non seulement l'effet qui procède de la volonté est visé, mais aussi celui qui vient de la nature.²⁴

Je ne connais pas de commentateur ou d'exégète d'Aristote qui voie les choses autrement.²⁵ Pourtant, à y regarder de près, cela ne colle pas. D'abord pour toutes les raisons données plus haut de recevoir la seconde division avec une note potentielle, qui laisse encore à faire la division entre effets effectivement recherchés ou non. Ensuite, parce que toucher à ce moment-ci ce que la chance a de spécial est prématuré, Aristote se proposant clairement de définir le hasard communément, avant d'en distinguer les espèces. Enfin, avec cette interprétation, la phrase suivante d'Aristote prend chez Moerbeke l'allure d'un truisme timide qui jure avec le contexte :

Quare manifestum quoniam in iis quae sunt secundum necessarium, et quae sicut frequenter, sunt *quaedam* (!!!) circa quae contingit quod est propter hoc. Sunt autem propter hoc quaecumque ab intellectu utique *aguntur*, et quaecumque a natura. — Aussi, manifestement, *même en ce qui fait partie* du nécessaire et du fréquent, *il peut exister* des effets visés : '*est visé*' tout effet que l'intelligence et la nature produisent.

Cette remarque est timide jusqu'à en être fausse. Du moins jusqu'à suggérer une fausseté. L'affirmation telle que lue vaudrait, s'il y avait à se surprendre que des effets nécessaires et constants soient recherchés par leur cause et si la nature et l'intelligence ne visaient normalement pas le résultat qu'elles produisent. À lire isolément pareille remarque, on la croirait le fait d'une pensée absurde qui nie généralement la finalité de la nature et même celle de l'intelligence dans leur action, tout en concédant quelque exception. Pourtant, quelques chapitres plus

²⁴ THOMAS, #212.

²⁵ Pas même ROSS, qui a pourtant aperçu la teinte potentielle de la division précédente. Il reçoit carrément cette troisième division comme anticipant sur la distinction entre chance et hasard, et a suffisamment conscience, ce faisant, du désordre impliqué dans le cours de l'exposé, pour signaler la remarque comme une digression, une parenthèse : « The distinction between conscious teleology and the unconscious teleology of nature is *parenthetical* here, but prepares the way for the distinction between τύχη and ταῦτόματον. » (ROSS, 518; l'italique est de moi)

loin, Aristote s'évertuera à manifester le contraire et donnera la constance et la régularité comme principal signe que normalement la nature recherche comme fin ce qu'elle produit.²⁶

De fait, cette remarque étrange doit s'imputer à une lacune qui privait le texte dont disposait Moerbeke d'un mot capital. Ce qu'affirme Aristote comme devenu évident, c'est, à l'opposé, que « même *en ce qui fait exception* au nécessaire et au fréquent, il peut exister des effets susceptibles d'être visés » : « Ὅστε δῆλον ὅτι καὶ ἐν τοῖς *παρὰ* τὸ ἀναγκαῖον καὶ τὸ ὡς ἐπὶ πολὺ ἔστιν ἓνια περὶ ἃ ἐνδέχεται ὑπάρχειν τὸ ἐνεκά του. » Ce '*παρὰ*', auquel aurait dû correspondre un '*praeter*' dans la version latine²⁷, est essentiel. La surprise que ménage Aristote, c'est que même les faits rares de la première division, auxquels on associait les effets du hasard, fournissent des sujets au membre '*ἐνεκά του*' de la seconde division. Ceux-ci seront justement les effets du hasard; ce sera par cette appartenance au domaine du *ἐνεκά του* qu'ils se distingueront des autres effets rares, indifférents et insignifiants.

Voudra-t-on opposer à cette explication la fin de la phrase comme la comprennent Moerbeke et, par contamination, saint Thomas, qui réserve le *ἐνεκά του*, le '*propter quid*' à la nature et à l'intelligence? Moerbeke traduit :

Sunt autem propter hoc quaecumque ab intellectu utique *aguntur*, et quaecumque a natura. — 'Est visé' tout effet que l'intelligence et la nature produisent.

... et saint Thomas commente :

D'ailleurs, l'effet nécessaire ou régulier advient par nature ou à dessein. Manifestement donc, tant en ce qui advient toujours qu'en ce qui advient régulièrement, des effets sont visés, puisque tant la nature que l'intelligence visent une fin.²⁸

²⁶ Voir ch. 8, 198b34-199a7. S. THOMAS résumera ainsi : « Tout effet naturel se produit toujours ou régulièrement... Tout effet de nature est donc visé comme fin. »

²⁷ En écho au *παρὰ* et au *praeter* rencontrés lors de la 1^{ère} division (*supra*, 196b14).

²⁸ THOMAS, #213.

La définition du hasard

Certes, on trouve là réitérée l'interprétation 'actuelle', 'effective', de la seconde division. Pourtant la phrase traduite se proposait justement de réitérer son sens potentiel, manqué par Moerbeke, encore faute de fidélité déjà dans le manuscrit grec dont il disposait. Où Moerbeke nous sert l'indicatif 'aguntur', Aristote y allait d'un optatif :

Ἔστι δ' ἕνεκά του ὅσα τε ἀπὸ διανοίας ἀνπραχθείη καὶ ὅσα ἀπὸ φύσεως. — Se vise tout effet que l'intelligence et la nature *pourraient* produire.

Encore une fois, tout ne se comprend vraiment et ne prend du sens que pour autant qu'on donne une connotation potentielle à la seconde division : on range comme 'finalisable', comme l'objet éventuel d'une visée, tout ce que la nature ou l'intelligence *pourraient* produire, c'est-à-dire *tout bien*. Et ce champ inclut aussi tout ce que le hasard produit, qu'on ne remarque et ne lui attribue que dans la mesure du bien qu'il comporte.²⁹ Carteron, à qui ne manquait ni le 'παρά' ni l'optatif, donne une traduction plus correcte, quoique quelque peu confuse par abstraction.

On voit, par suite, que parmi les faits qui *font exception* à la nécessité et à la fréquence il y en a auxquels on peut appliquer la détermination téléologique. Les faits qui sont en vue de quelque chose sont tous ceux *qui pourraient être* accomplis par la pensée ou la nature.

Quelle est donc alors la portée de la troisième division qu'Aristote impose aux effets éventuels de toute cause? Simplement ce que généralement on croit déjà exprimé dans la seconde division : entre tous les effets qu'une cause pourrait accomplir en les recherchant, il y en a qui se trouvent effectivement recherchés, alors que d'autres se trouvent accomplis sans être recherchés de fait. Voilà la case qu'occupera précisément l'effet de hasard : rare, susceptible d'être recherché, sans l'être effectivement.

²⁹ Ou du mal, si on veut pointer aussi le mauvais hasard et la malchance. Celui-ci est tout ce que la nature et l'intelligence cherchent... à éviter. Ce qui est exclu n'est pas le mal, mais l'indifférent, incapable tout autant d'être fui que d'être recherché.

Yvan Pelletier

Comment justifier Aristote de qualifier ainsi de ‘κατὰ προαίρεσιν’ tous les effets recherchés en acte? Sous quel angle déclare-t-il ‘à dessein’ la production de ses effets par la nature? Comme dans bien d’autres déclarations subtiles formulées par Aristote, il faut reconnaître une homonymie. Certes, le choix, à *strictement parler*, relève de l’intelligence et de la volonté et les êtres naturels ne choisissent pas. Mais un caractère commun unit l’intelligence et la nature, et les distingue du hasard : une direction, une fin, une inclination déterminée : les deux appliquent des moyens proportionnés ordonnés à une fin, contrairement au hasard, qui aboutit en faisant n’importe quoi au bien qu’il réalise. Il y a dans l’imposition de base du mot ‘προαίρεσις’ de quoi connoter cette ‘prise d’avance’ (πρό, αἰρέω) de la fin, cette orientation effective vers elle, commune à la nature et à l’intelligence. Aristote est d’ailleurs conscient que la finalité ‘spontanée’ qu’on observe dans la nature présuppose une intelligence qui ait fait des choix pour elle.

L’effet de hasard : bon, mais accidentel

Aristote dispose dorénavant des éléments requis pour définir l’effet du hasard. Reste seulement à combiner les différences investiguées : il s’agit d’un effet *rare, bon, mais non recherché*. Plutôt que de répéter dans les mêmes termes les membres des divisions successives, Aristote dira plutôt, ce qui revient au même, que l’effet de hasard est celui qui pourrait se viser, mais se produit de fait par accident, à la condition de ne pas revenir régulièrement.

De pareils effets³⁰, quand ils se produisent par accident, on les attribue au hasard...³¹

Plutôt que de répéter qu’il s’agit d’un bien qui ne soit pas recherché, Aristote qualifie sa production d’accidentelle, ce qui revient au même; en restreignant l’effet de hasard aux biens produits par accident, il pointe ceux des biens produits qui ne

³⁰ Ὅσα ἕνεκά του : tous ceux qui se visent, que la nature ou l’intelligence pourraient produire.

³¹ 196b23-24.

La définition du hasard

sont pas effectivement recherchés³². Pour la rareté, il y reviendra quelques lignes plus tard, car il se trouve des accidents régulièrement liés aux causes et effets par soi, et ceux-là ne s'attribuent pas au hasard. Il rappellera cette exigence de rareté à l'occasion de l'exemple du recouvrement chanceux d'une créance.

... à la condition qu'on ne fréquente pas cette place régulièrement, ni qu'on ait dû s'y trouver... Si on y allait constamment, ou si on y recouvrait régulièrement des créances, ce ne serait pas par hasard.³³

Il me paraît que c'est ainsi exactement que ces lignes s'articulent sur l'intention d'Aristote : colliger les différences acquises moyennant les distinctions antérieures, bien y situer l'effet de hasard, de façon à préparer immédiatement la définition de sa cause.

Néanmoins, saint Thomas le voit un peu autrement et sa lecture comporte son mérite pour approfondir l'intelligence de la définition à venir. Le hasard qu'on s'apprête à définir, signale saint Thomas, est une cause. Pour en investiguer la nature, en plus des notes essentielles à son effet, on a aussi besoin de considérer certaines distinctions entre les causes. On pourra alors qualifier le mode d'opérer qui habilite ainsi le hasard à produire de ces effets bons, ou mauvais, sans pourtant chercher ni à les produire, ni à les éviter. Or le hasard tient cette 'compétence' d'une coïncidence : c'est *par accident* qu'il produit le bien qui résulte de lui. Une cause 'normale' produit son effet par elle-même, en raison de sa forme, elle cause *par soi*. Le hasard se caractérise comme cause par accident, c'est-à-dire qu'il est responsable du bien qui coïncide avec le résultat visé déterminément par une cause par soi. Ainsi, à creuser une tombe, on obtient normalement comme résultat... une fosse propre à recevoir une tombe; mais par accident, on peut exceptionnellement en plus trouver un trésor enfoui là. À ouvrir une porte, on obtient normalement l'entrée libre dans une pièce;

³² Τὰ δ' οὐ κατὰ προαίρεσιν (196b18).

³³ 196b36-197a5.

Yvan Pelletier

par accident, on peut en plus blesser quelqu'un qui se trouve derrière la porte à rattacher son lacet de soulier.

Τὰ δὴ τοιαῦτα³⁴, ὅταν κατὰ συμβεβηκὸς γένηται, ἀπὸ τύχης φημὲν εἶναι. — De pareils effets [i.e. qu'on pourrait viser], quand ils se trouvent produits par accident, on les attribue au hasard.³⁵

À remarquer que la cause par accident peut l'être de deux façons : la coïncidence peut porter sur un caractère lié à la cause même, ou à l'effet. Un musicien peut par accident construire une maison, s'il se trouve que le constructeur auquel elle est due par soi est musicien. Mais le hasard cause par accident plutôt en raison d'un résultat connexe lié à l'effet visé et produit par soi, comme dans les exemples qui précèdent. Et encore faut-il préciser qu'il doit s'agir d'un résultat rarement lié à l'effet par soi, non de quelque chose qui accompagne toujours ou souvent sa production. Sur cette triple façon de causer par accident et sur la modalité qui constitue le hasard, saint Thomas s'exprime sans ambiguïté et se fait plus exhaustif qu'Aristote, qui, étrangement, illustre d'abord la cause par accident due à une coïncidence chez la cause même.

Aristote présente une division du côté de la cause. Lorsque, dit-il, de pareils effets : à dessein, visés, exceptionnels³⁶, procèdent d'une cause par accident, on les attribue à la chance. En effet, des êtres sont par soi, d'autres par accident, et il en va de même aussi des causes; par exemple, l'art de la construction est la cause par soi d'une maison, tandis que le blanc ou le musicien en sont des causes par accident.

Toutefois, remarquons-le, on attribue en deux sens à la cause, de l'être par accident : en un sens du côté de la cause, en l'autre du côté de l'effet. Du côté de la cause, quand ce qu'on déclare cause par accident se rattache à une cause par soi : par exemple, si on donne le blanc ou le musicien comme cause d'une maison, du fait de se trouver accidentellement rattachés au constructeur.

³⁴ Τὰ δ' ἕνεκά του.

³⁵ 198b23-34.

³⁶ Dans cette précision, s. THOMAS est encore tributaire des quiproquos antérieurs; il faudrait plutôt dire : exceptionnels, *susceptibles* d'être visés, mais de fait *non* à dessein.

La définition du hasard

Du côté de l'effet, quand on regarde un caractère rattaché accidentellement à l'effet : par exemple, quand on donne le constructeur comme cause d'une discorde, du fait que par accident une discorde surgisse à l'occasion de la construction d'une maison.

Or on donne le hasard comme cause par accident au sens où quelque chose se rattache par accident à un effet. Par exemple, si à creuser une tombe se rattache par accident la découverte d'un trésor. En effet, l'effet par soi d'une cause naturelle est celui qui s'accorde à l'exigence de sa forme; de même l'effet par soi d'une cause qui agit intentionnellement est celui qui se conforme à l'intention de l'agent. Aussi, tout ce qui advient dans l'effet en dehors de cette intention s'y trouve par accident.

À la condition que ce qui arrive en dehors de l'intention le fasse exceptionnellement. En effet, ce qui s'attache toujours ou régulièrement à un effet tombe sous la même intention. Car il serait stupide de donner une chose comme son intention, tout en prétendant ne pas vouloir un aspect qui s'y rattache régulièrement ou toujours.³⁷

La définition

Il est temps de récolter le fruit de ces distinctions en cascade. Elles s'emboîtent précisément l'une dans l'autre pour dessiner une image des plus claires. Pour autant certes qu'on les reçoive avec le sens que leur prête Aristote. Ce à quoi faillit saint Thomas, piégé par une traduction fautive d'un texte lacunaire :

Clairement donc, ces trois divisions s'incluent mutuellement : l'effet qui advient à dessein ou par nature est visé, et ce qui est visé advient toujours ou régulièrement.³⁸

Ainsi articulées, ces divisions n'offrent aucun éclairage direct sur la nature du hasard; elles paraissent au contraire ordonnées à parler de la nature et de l'intelligence. Une lecture plus attentive d'un manuscrit mieux restitué conduit plutôt à suivre un chemin qui éclaire progressivement l'essence du hasard dans toute son universalité, un chemin qu'il faut plutôt retracer ainsi : *l'exception* aux activités régulières de la nature et de l'intelligence comporte parfois *assez de bien pour être*

³⁷ THOMAS, #214.

³⁸ THOMAS, #213.

Yvan Pelletier

recherchée, même si quelquefois elle *survient sans l'avoir été*, au titre d'un *pur accident*. Voilà ce qu'on attribue au hasard.

Fort de ces distinctions, Aristote peut maintenant servir une définition claire et précise du hasard, évidente même, affirme-t-il :

Δῆλον ἄρα ὅτι ἡ τύχη αἰτία κατὰ συμβεβηκὸς ἐν τοῖς [ὡς ἐπ' ἔλαττον]
[οὐ] κατὰ προαίρεσιν τῶν ἕνεκά του. — Évidemment donc, le hasard
constitue une cause par accident pour les effets [exceptionnels] [non] à
dessein parmi ceux susceptibles de l'être.³⁹

Aussi évidente que soit cette définition, aussi claire que soit maintenant devenue la conception du hasard qu'elle résume, sa formulation de détail résiste beaucoup à l'analyse et à l'interprétation de détail, et excuse encore une fois toutes les méprises qui ont obscurci la présentation des divisions qui y ont conduit.

Assez manifestement, Aristote confectionne sa définition en mettant bout à bout les différences révélées dans ces divisions. Mais il le fait avec une certaine nonchalance, semble-t-il. En raison de la trop grande évidence de contexte, qui n'exige pas de tout redire? Suite à quelque lacune ou déformation de copie inspirée des méprises antérieures d'interprétation?

En tout cas, la formule présente des lacunes. D'abord l'omission de l'aspect exceptionnel qui se dégageait de la 1^{ère} division. La présence de cet élément dans la traduction de Moerbeke donnerait à penser qu'à son époque tous les manuscrits n'accusaient pas ce manque.

Manifestum est ergo quod fortuna causa sit secundum accidens in his
quae *in minori* sunt secundum propositum eorum quae propter hoc
sunt.⁴⁰

Ross signale lui-même quelques manuscrits où apparaît ἐπ' ἔλαττον dans cette définition finale.

On pourrait alléguer que la qualification du hasard comme cause *par accident* suffit à laisser entendre que son effet sera

³⁹ 197a5-6.

⁴⁰ MOERBEKE, #143.

La définition du hasard

exceptionnel.⁴¹ Mais je l'ai fait remarquer : certains accidents sont tout de même récurrents et disqualifient pour ce motif la cause fortuite.

Beaucoup plus troublante est l'absence de la négation, en rapport à la différence inspirée de la 3^e division : le hasard produit des effets *sans* les rechercher, ses effets doivent se marquer comme '*non* à dessein'. Là encore on pourrait alléguer que la tournure 'par accident' de la cause suffit à garantir que ses effets ne soient pas recherchés, même si on les range parmi "les effets visés à dessein" ou, comme le dit Carteron, "survenant dans les choses qui, étant en vue de quelque fin, relèvent en outre du choix". Mais je ne crois pas que cela se défende sérieusement. Il me semble plutôt qu'en parlant ainsi on continue les méprises antérieures. La traduction que je viens de citer de Carteron en témoigne, ainsi que le commentaire de saint Thomas :

Cela, dit-il, appert manifestement : le hasard constitue "une cause par accident pour les effets exceptionnels produits à dessein en vue d'une fin".⁴²

Pour éviter ces méprises, il faudrait entendre cette formulation comme potentielle et comprendre, par exemple, qu'il s'agit de produire par accident "des effets *susceptibles* d'être visés à dessein". Mais ce 'à dessein' entendu potentiellement ferait figure de pléonasme, n'ajoutant rien au fait d'être 'susceptible d'être visé'. À moins encore de s'obstiner à voir là une anticipation de l'intervention de la volonté qui caractérisera la chance par opposition au hasard réservé aux choses naturelles. Mais j'ai suffisamment manifesté que 'κατὰ προαίρεσιν' doit s'entendre selon une acception plus commune.

⁴¹ C'est apparemment pourquoi ROSS n'a pas retenu la mention ἐπ' ἔλαττον dans son texte principal. « Chance is defined here without reference to the unusualness of the relation between the causal event and the end-like result. Τὸ κατὰ συμβεβηκός has taken the place of τὸ μήτ' αἰεὶ μήθ' ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ. And well it may. » (ROSS, 519)

⁴² THOMAS, #216.

Yvan Pelletier

Non, je crois que rendre fidèlement l'intention d'Aristote impose de restituer la négation perdue. Il faut lire Aristote ainsi que je le traduisais d'entrée de jeu :

Le hasard constitue une cause par accident pour les effets exceptionnels qui *ne* sont *pas* visés, mais seraient susceptibles de l'être.⁴³

Conclusion

Dans toutes les vicissitudes de son interprétation, cette page d'Aristote me tient dans l'émerveillement. Émerveillement encore une fois devant la clarté, la précision, le réalisme, la rigueur d'Aristote qui nous conduit dans les méandres de la science naturelle avec tant d'autorité et d'intelligence. Émerveillement aussi devant l'intelligente docilité de son commentateur Thomas qui, malgré tous les obstacles d'une lettre compromise à coups de lacunes et de contresens de traduction, sait découvrir et transmettre l'essentiel de la pensée d'Aristote même dans l'impossibilité d'éviter tous les pièges dressés par la maladresse de l'édition du texte. Je m'imagine difficilement que saint Thomas n'ait pas au moins flairé quelque gaucherie dans les pléonasmes, les contradictions, les inexactitudes inhérents à ce texte tel qu'on le lui présentait; mais il a su recevoir et transmettre l'essentiel de son contenu sans jeter de discrédit sur son auteur par quelque allusion à ces défauts soupçonnables de détail d'écriture. Émerveillement aussi et reconnaissance que pareille doctrine nous parvienne malgré tous ces accidents de transmission qui auraient bien pu la réduire à un embrouillamini inintelligible.

La lecture de cette page me convainc encore aussi que nos efforts ne sont jamais ni perdus ni exagérés de relire et relire Aristote et saint Thomas jusqu'à ce que chaque réflexion particulière s'articule nettement sur une intention unique et déterminée d'aboutir à quelque développement important pour l'intelligence du sujet abordé.

⁴³ 197a5-6.